

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 3 juin 2015

N° 2015-19

CATÉGORIE : MISES SOUS CONTRAT

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs

OBJET : Agents associés généraux

Un certain temps s'est écoulé depuis la dernière publication de notre politique concernant les exigences de qualification des agents associés généraux (AAG) (septembre 2011). Nous avons aussi révisé récemment notre entente d'agent général administrateur (AGA). Il nous semble donc opportun de reformuler notre politique.

Définition Un AAG est généralement une entreprise auprès de laquelle dix conseillers ou plus détiennent un contrat. Un AAG peut uniquement conclure une entente auprès de l'Empire Vie par l'entremise d'un AGA. Cet AGA a des responsabilités contractuelles en lien avec l'AAG et ses courtiers sous contrat. L'AGA doit soumettre toutes les affaires à l'Empire Vie. L'AAG doit réaliser un volume d'affaires minimal de 60 000 \$ en commission de première année (CPA) combinée par année.

Processus d'administration directe Nous accordons un accès administratif direct aux AAG qui sont en mesure de réaliser et de maintenir un volume d'affaires minimal de 100 000 \$ en CPA combinée par année. Ils doivent aussi être dotés d'une structure opérationnelle leur permettant de fonctionner avec un accès administratif direct. L'AGA doit donner son approbation pour accorder cet accès administratif direct. L'AGA continuera d'avoir les mêmes responsabilités contractuelles en lien avec l'AAG. L'AGA doit soumettre une demande d'accès administratif direct à l'Empire Vie à des fins d'approbation. Veuillez communiquer avec notre équipe des Services aux courtiers pour connaître la documentation requise.

Nous effectuons un suivi et revoyons ces exigences de production sur une base annuelle. Une entente de courtier constitué en société pourrait être une solution de remplacement si l'AAG n'est pas en mesure de répondre aux exigences.

Veuillez communiquer avec votre vice-président régional si vous avez des questions concernant cette politique.

Compétence Carol Anne Bracciodieta, directrice, Service à la clientèle, Placements et Services aux courtiers

